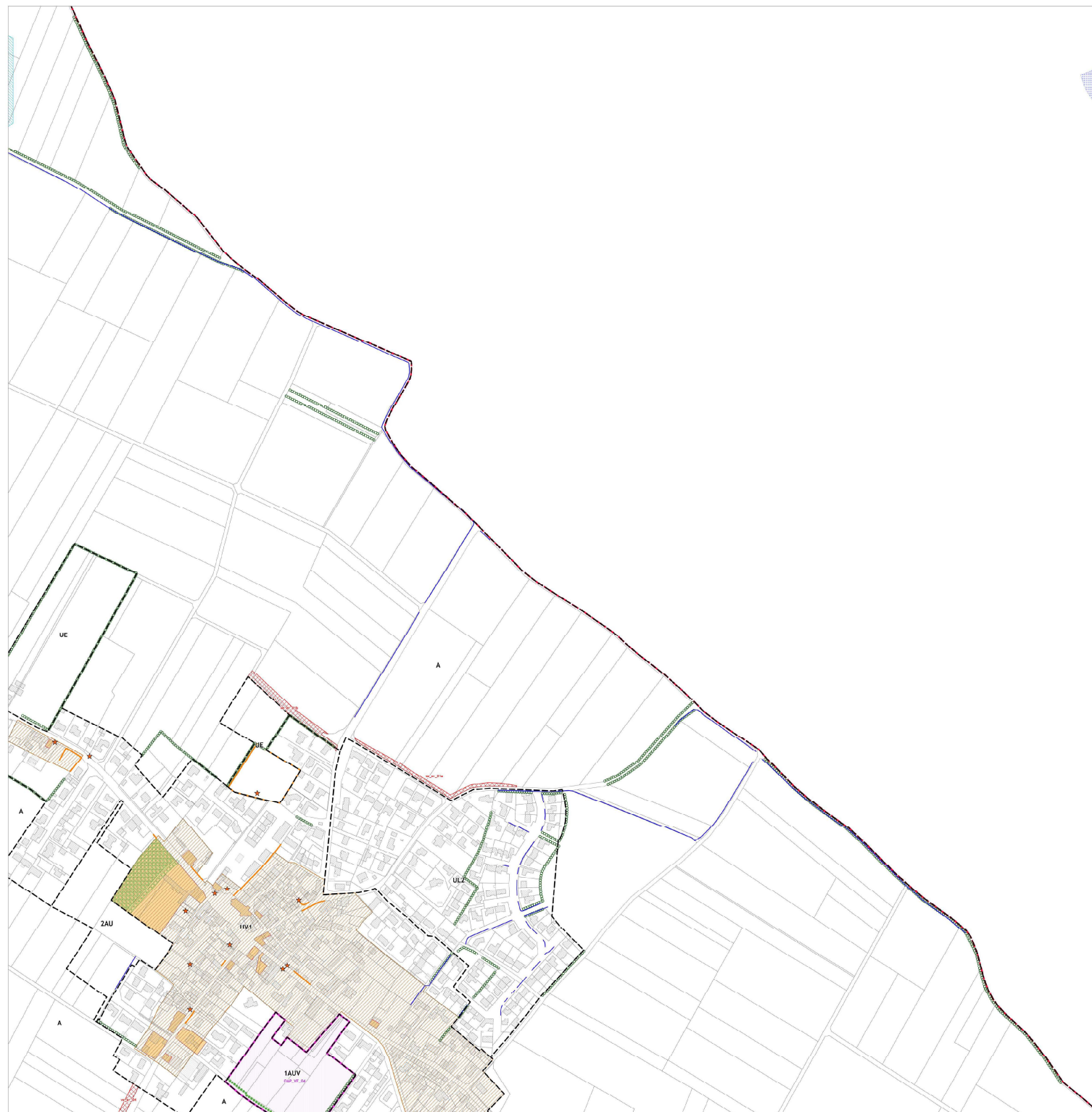


2E10

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'agglomération
- Trait de côte
- Limite de zonage
- Le secteur nr en mer s'étend jusqu'aux limites territoriales des communes
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Axe de bande d'implantation (largeur 5m)
- Marge de recul
- Ligne d'implantation
- Linière commercial à préserver
- Emplacement réservé (ER)
- Espace boisé classé (EBC)
- Espace boisé classé linéaire (EBC)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation spatialisée (DAP)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation non réglementaire
- Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre du patrimoine et du patrimoine
- Protections patrimoniales au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme**
- ★ Elément ponctuel
- Elément linéaire
- Voies routières :**
- Morphologie urbaine singulière
- Autres éléments surfaciques (ensembles bâtis, bâtiments, quai, ...)
- Protections environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme**
- Ruisseau, canal et fossés
- Aire de jeu
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace vert
- Secteurs humides et inondables**
- Zones humides
- Secteurs soumis à des risques d'inondation
- Secteurs soumis à des risques d'inondation de type centennale
- Autres éléments réglementaires**
- Bande des 100 m (soi littoral)
- Risque d'érosion de falaise
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Eléments linéaires de compensation ou d'évitement au titre de l'article R 151-31 2° du code de l'urbanisme
- Secteurs de compensation ou d'évitement au titre de l'article R 151-31 2° du code de l'urbanisme

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté
d'Agglomération
de
La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Rôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.2.1 - Plan de zonage

Version	Date	Procédure	Auteur	Plan
1	19 décembre 2019	PLUI approuvé	PL / CL	CL / BR
10	19 décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n° 1	CL	CL / BR
11	19 décembre 2024	Mise à jour N° 1	CL	CL / BR
12	29 Janvier 2026	Modification N° 2 + Mise à jour N° 1	CL	CL / BR

N
Echelle : 1 : 8 000
plan_521_2E10
Edité le : 18/12/2025
Données du fichier informatique : N:\Cartes\Cartes\PLUI\2025\PROJET_COMPLU\Cartes\plan_521_2E10.mxd